



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2018-03 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT N° 2017-12 AYANT POUR OBJET  
DE DÉCRÉTER LA RÉALISATION DE TRAVAUX  
DE PAVAGE SUR LES CHEMINS HASKELL  
HILL ET CHAUMIÈRE ET POURVOYANT AU  
PAIEMENT DES DÉPENSES**

À une assemblée ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal adopte le règlement n° 2018-03 modifiant le règlement n° 2017-12 ayant pour objet de décréter la réalisation de travaux de pavage sur les chemins Haskell Hill et Chaumière et pourvoyant au paiement des dépenses.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 11 juin 2018

Paul Conway  
Adjoint à la direction